CENTIEME SESSION DU CONSEIL EXECUTIF DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS: GENEVE, DU 05 AU 07 DECEMBRE 2011.-

DECLARATION DU GOUVERNEMENT BURUNDAIS A L'OCCASION DE LA 100EME SESSION DU CONSEIL DE L'ORGANIASATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS.

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur Général,

C'est pour nous un grand honneur et un agréable devoir de pouvoir nous adresser à la 100ème Session du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations qui correspond au 60ème Aniversaire de l'existence et de travail de l'Organisation. Nous saisissons de cette occasion pour féliciter le Président Sortant du Conseil de l'Organisation et toute l'Equipe du Bureau pour l'excellent travail accompli au cours de leur mandat.

Nous félicitons également Monsieur William Lacy SWING, Directeur Général de l'Organisation Internationale pour les Migrations, pour son chef de file, son engagement et son souci d'alléger les problèmes des Migrants et pour les propos contenus dans sa déclaration liminaire sur la Gestion des Migrations dans le monde, surtout pour l'accent mis sur de nouvelles stratégies et des priorités administratives, politiques et opérationnelles de l'OIM à travers le monde.

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur Général,

Le Burundi, à l'image des autres préopinants, souscrit à la Déclaration du Groupe Africain et présente ses sincères félicitations aux Nouveaux Etats qui viennent d'être approuvés par la 100ème Session du Conseil comme Membres, aux différentes Communautés Régionales admises comme Observateurs, sans oublier les Membres du Bureau et du Comité Exécutif Nouvellement élus.

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur Général,

Permettez-nous d'exprimer, encore une fois, Messieurs le Président et le Directeur Général, toute notre gratitude à l'Organisation pour son rôle fondamental dans les réponses humanitaires aux déplacements induits par des catastrophes naturelles. Ce rôle s'inscrit dans les missions dévolues à l'OIM en matière d'interventions d'urgence, en mettant plus particulièrement l'accent sur la nécessité de renforcer les partenariats stratégiques entre l'OIM et les Etats, afin d'améliorer, à l'échelle mondiale, la planification de la gestion des déplacements lors de catastrophes naturelles.

Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur Général,

En effet, il est clairement apparu, ces dix dernières années, que les catastrophes naturelles de grande ampleur présentent de graves risques pour les personnes et posent d'énormes difficultés aux Gouvernements chargés de garantir leur bien-être.

Car, selon les estimations du Centre de Suivi des Déplacements Internes (IDMC), plus de 42 Millions de personnes dans le monde auraient été contraintes à l'exil en 2010, en raison de catastrophes déclenchées par des phénomènes naturels, contre 17 Millions en 2009 et 36 Millions er 2008.

Dans les Communautés dont les capacités d'adaptation sont faibles, certaines caractéristiques physiques, sociales et environnementales aggravent tellement les effets dévastateurs des risques naturels qu'en raison des conséquences immédiates et durables des catastrophes naturelles, il est indispensable de réduire l'ampleur de la migration forcée et d'améliorer la gestion des réponses aux déplacements afin d'atténuer certaines des difficultés et conséquences provoquées par la perturbation massive des modes de vie et de moyens de subsistance.

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur Général,

Le Gouvernement Burundais est conscient de l'intensité et la fréquence croissantes des catastrophes naturelles qui ont mis en relief la vulnérabilité des structures préexistantes, entravant considérablement l'action d'aide humanitaire aux populations touchées; le Burundi n'ignore pas non plus que dans certaines Communautés dont les capacités d'adaptation sont faibles, certaines caractéristiques physiques, sociales et environnementales aggravent nettement les effets dévastateurs des risques naturels.

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur Général,

Mais c'est en raison des conséquences immédiates et, -peut-être durables-, des catastrophes naturelles qu'il est indispensable de réduire l'ampleur de la migration forcée, afin d'atténuer certaines difficultés et conséquences provoquées par la perturbation massive des modes de vie et des moyens de subsistance, que le rôle et l'importance de l'Institution de l'OIM et de son Personnel ne sont plus à mettre en cause.

Voilà pourquoi le Gouvernement Burundais soutient donc la Création du Mécanisme de Financement des Situations d'Urgence Migratoires initiée par l'Organisation Internationale pour les Migrations. Ce Mécanisme permettra à l'Organisation de fournir des services de secours et d'évacuation sûrs, fiables et efficaces pour sauver des victimes.

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur Général,

Nous ne pourrions terminer notre allocution sans exprimer encore une fois toute notre gratitude à l'OIM et son Personnel pour l'appui technique et financier dont notre Gouvernement a bénéficié, en élaborant un Projet de Renforcement des Capacités pour le Développement d'une Politique Nationale de Migration au Burundi.

En effet, axé sur l'Evaluation du Cadre: Politique, Législatif et Administratif de Gestion des Migrations en République du Burundi, ce Projet a permis au Comité Interministériel Consultatif sur la Migration au Burundi d'élaborer un Avant-Projet de Politique Nationale des Migrations au Burundi.

Cet Avant-Projet va permettre sans nul doute aux Organes Compétents de l'Etat de doter le pays d'un Document Final Officiel de Politique Nationale de la Migration au Burundi, qui pourrait refléter au mieux la Vision Stratégique du Gouvernement Burundais dans ce domaine, tout en tenant compte du contexte national, régional et international.

Nous vous remercions de votre aimable attention!